

## COMMUNE DE FRANCHEVILLE (RHONE) DÉCISIONS DU MAIRE 2023

## Décision n°2023-98

Nature: Commande Publique (1.7.7)

Marché n°23A020 : Travaux de restructuration de l'Hôtel de Ville

Lot n°5: Menuiseries extérieures PVC plaxé - Occultations

Attribution du marché

Le Maire de Francheville,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n°2023-03-10 du Conseil Municipal en date du 30 mars 2023 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),

**VU** la mission de maîtrise d'œuvre confiée au groupement d'entreprises représenté par l'architecte mandataire PACK CREATION situé 8 rue du Docteur Pravaz à Sainte-Foy-lès-Lyon (69110),

**CONSIDÉRANT** qu'à l'issue de la procédure adaptée engagée pour sélectionner les entreprises qui réaliseront les travaux (marché 23A017), le lot n°5 « Menuiseries extérieures PVC plaxé – Occultations » a été déclaré infructueux en raison de l'insuffisance de concurrence,

**CONSIDÉRANT** qu'une nouvelle procédure de mise en concurrence a été engagée en application de l'article R. 2123-1 du Code de la Commande Publique.

**CONSIDÉRANT** l'avis d'appel public à concurrence publié le 28 septembre 2023 sur le Profil acheteur <u>www.marchespublics.grandlyon.com</u> et le 30 septembre 2023 sur marcheonline.com et le moniteur.fr, fixant la date limite de remise des offres au 30 octobre 2023,

**CONSIDÉRANT** le rapport d'analyse des offres rédigé par le maître d'œuvre, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution ;

## DÉCIDE

**ARTICLE 1**: D'attribuer le lot n°5 « Menuiseries extérieures PVC plaxé — Occultations » à l'entreprise CPB située 71 avenue Jean Jaurès à Oullins (69600) pour un montant de 133 263,00 €HT soit 159 915,60€ TTC.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 24 novembre 2023,

Michel RANTONNET, Maire de FRANCHEVILL

Accusé de réception en préfecture 069-216900894-20231124-Dec2023-98-AR Date de télétransmission : 27/11/2023 Date de réception préfecture : 27/11/2023